

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 DECEMBRE 2009

**DATE DE CONVOCATION** : 25 novembre 2009

**PRESIDENT** : Monsieur Raymond MUDRY, Maire

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Pascal ARES, Michèle BARIOZ, Bernard BERTHET, Jean-Pierre BLANC, Pierre-Alain BLANC, Nicole BOCHY, Sandrine BRECHET, Danielle BROISIN, Eric BUCHET, Gabriel CARRIER VERNAND, Marie-Claire CLERC, Isabelle FRACHON BOURQUI, Catherine GNUVA, Patricia LAVANCHY, Florence LEGER, Patrick MERCIER, Gilles MOGE, Laurence NENNIG, Jean-Marc PACCOT, Jean-Michel PASQUIER, Luis PEREIRA, Christophe PERY, Catherine ROBEZ-MASSON, Lilian RUBIN DELANCHY, Martine VUAGNAT

**SECRETAIRE** : Madame CATHERINE ROBEZ-MASSON

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Cécile BONTAZ (pouvoir donné à Lilian RUBIN-DELANCHY), Monsieur Eric BUAT (pouvoir donné à Florence LEGER), Madame Agnès PINGET (pouvoir donné à Laurence NENNIG)



## **Monsieur le Maire fait part au Conseil :**

- Des remerciements de M. ZERMATTEN (D.D.E.N.) pour le prêt de la salle Ballaloud pour l'assemblée générale qui a lieu le samedi 05 décembre de 9h à 12 h15.
- De la réponse de Monsieur le Trésorier Payeur Général à notre demande de rattachement de la commune de Marignier à la Trésorerie de Bonneville, réponse qui indique que ce rattachement, qui est de la compétence de l'Administration Centrale, ne pourra s'envisager qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### *Le Conseil,*

**A CONFIRMÉ** sa demande d'adhésion à la Communauté de communes Faucigny-Glières.

**A ADOPTÉ** les statuts de la Communauté de communes Faucigny-Glières (annexés à la présente) dans leur version modifiée permettant l'adhésion à la fois de la CCFG au Syndicat Mixte de l'ARC, et de la Commune de Marignier à la CCFG.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à notifier cette délibération à Monsieur le Président de la CCFG, afin que celui-ci puisse solliciter l'arrêté préfectoral correspondant.

*Cette décision a été prise à l'unanimité.*

*Le Conseil,*  
**Après vote à bulletin secret,**

**A DÉSIGNÉ** en tant que représentants de la commune de Marignier au sein de la CCFG :

**Délégués titulaires :**

1<sup>er</sup> délégué : M. Raymond MUDRY

2<sup>ème</sup> délégué : M. Lilian RUBIN-DELANCHY

3<sup>ème</sup> délégué : Mme Laurence NENNIG

4<sup>ème</sup> délégué : M. Patrick MERCIER

5<sup>ème</sup> délégué : Mme Isabelle FRACHON-BOURQUI

6<sup>ème</sup> délégué : M. Christophe PERY

7<sup>ème</sup> délégué : Mme Michèle BARIOZ

8<sup>ème</sup> délégué : M. Jean-Marc PACCOT

9<sup>ème</sup> délégué : Mme Catherine ROBEZ-MASSON

**Délégués suppléants :**

M. Eric BUCHET, suppléant de M. Raymond MUDRY

Mme Sandrine BRECHET, suppléante de M. Lilian RUBIN-DELANCHY

M. Gabriel CARRIER-VERNAND, suppléant de Mme Laurence NENNIG

Mme Danielle BROISIN, suppléante de M. Patrick MERCIER

M. Jean-Michel PASQUIER, suppléant de Mme Isabelle FRACHON-BOURQUI

Mme Catherine GNUVA, suppléante de M. Christophe PERY

M. Pierre-Alain BLANC, suppléant de Mme Michèle BARIOZ

Mme Patricia LAVANCHY, suppléante de M. Jean-Marc PACCOT

M. Luis PEREIRA, suppléant de Mme Catherine ROBEZ-MASSON

*Le Conseil,*

**A DÉCIDÉ** de transférer les personnels communaux désignés ci-dessous à la Communauté de Communes Faucigny Glières et de modifier le tableau des emplois issu de ce transfert.

Les agents communaux concernés sont :

- Compétence « voirie » : Messieurs François COLAS, Maurice BINI, Gilbert GIRARD, Aurélien MARTINET

- Compétence « Enfance jeunesse » : Monsieur Philippe DARONNE (Service Animation Jeunesse) et Madame Valérie JUGE-JOUANE (Relais d'Assistante Maternelle)
- Compétence « urbanisme » : Monsieur Patrick GROBON
- Police municipale : Messieurs Patrick GOY, Thierry JAVOY

*Le Conseil,*

**A VALIDÉ** la prolongation du SIVU Actions Ville et l'adhésion de la commune au SIVU Action Ville pour l'année 2010.

**A VALIDÉ** les modifications apportées aux statuts du SIVU Action Ville.

*Le Conseil,*

Au vu des éléments financiers communiqués par Monsieur le Maire, le conseil **a débattu** des orientations budgétaires 2010.

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** les tarifs 2010 tels que proposés par Monsieur le Maire (tableau ci-dessous) :

<b>1. CIMETIERE</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<i>Renouvellement de concessions :</i>		
-pour 6 ans :		
concession de 2 m <sup>2</sup>	160,00 €	163,00 €
concession de 4 m <sup>2</sup>	310,00 €	316,00 €
- pour 10 ans :		
concession de 2 m <sup>2</sup>	210,00 €	214,00 €
concession de 4 m <sup>2</sup>	410,00 €	418,00 €
-pour 15 ans :		
concession de 2 m <sup>2</sup>	260,00 €	265,00 €
concession de 4 m <sup>2</sup>	510,00 €	520,00 €
- pour 30 ans :		
concession de 2 m <sup>2</sup>	360,00 €	367,00 €
concession de 4 m <sup>2</sup>	550,00 €	561,00 €
<i>Achat de concession trentenaire de 2 m<sup>2</sup> superficiels</i>	300,00 €	306,00 €
<i>Achat de concession trentenaire de 4 m<sup>2</sup> superficiels</i>	550,00 €	561,00 €
<i>Séjour dans le caveau provisoire :</i>		
* les 3 premiers mois (par jour)	0,67 €	0,68 €
* 4 <sup>ème</sup> au 6 <sup>ème</sup> mois (par jour)	1,31 €	1,34 €
<i>Columbarium - concession trentenaire</i>	808,00 €	824,00 €
<b>2. DIVERS</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Chauffage logements le m <sup>2</sup>	15,93 €	16,25 €
Frais de déblaiement des déchets (dépôts sauvages en tout point de la commune)	277,56 €	283,11 €
Dépôt de déchets sur les aires des points d'apport volontaire	105,09 €	107,19 €

Enlèvement d'épaves de voitures		150,00 €
Droits de place - marché- le mètre linéaire		
* Abonnés	0,78 €	0,80 €
* Non abonnés	1,06 €	1,10 €
Droit de place fêtes foraines - le petit manège	42,09 €	42,95 €
y compris les caravanes - le grand manège	104,66 €	106,75 €
Frais de capture des animaux errants	122,85 €	125,31 €
Frais de pension pour animaux en fourrière (par jour)	48,90 €	49,88 €
Stationnement camion de vente (par mois)	88,72 €	90,50 €

<b>3. ESPACE D'ANIMATION</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Location	150,16 €	153,16 €
Location cuisine	61,42 €	62,65 €
Forfait lavage sol	102,37 €	104,42 €
Location pour mariage (vin d'honneur)	76,20 €	77,72 €
Verres cassés - l'unité	1,48 €	1,51 €
Nettoyage des vestes - l'unité	8,64 €	8,81 €
Location des vestes (pour l'utilisation en dehors de l'espace d'animation)	2,85 €	2,91 €
Pichet carliste poly 1 L6	12,17 €	12,41 €
Seau champagne alu Bgt	8,75 €	8,93 €
Corbeilles de pain inox cannelé	5,23 €	5,33 €
Saladier lys de 26	3,02 €	3,08 €
Plateau teck AD 60/40	35,83 €	36,55 €
Plateau gold noyer 53/32	37,54 €	38,29 €
Plat gratin inox 38/23.5	9,66 €	9,85 €
Plat ovale inox L.41	10,24 €	10,44 €
D2 cuillère café Valmy	3,02 €	3,08 €
Cuillère café écho net	0,52 €	0,53 €
Tasse café oslo	1,76 €	1,80 €
Fourchette table écho STD	0,63 €	0,64 €
Couteau table Valmy	0,78 €	0,80 €
Assiette plate horizon de 245	3,19 €	3,25 €
Assiette plate horizon de 210	2,26 €	2,31 €
Cuillères à soupe	0,47 €	0,48 €
Pot à eau	6,08 €	6,20 €
Chaises	25,83 €	26,35 €
Table-nouvelle	343,24 €	350,10 €

Verre gobelet	1,73 €	1,76 €
Cendrier	0,78 €	0,80 €
Torchons	11,15 €	11,37 €

<b>4. BIBLIOTHEQUE</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Tarif A Adultes	10,30 €	10,50 €
Tarif B Couples	17,00 €	17,35 €
Tarif C Retraités	6,10 €	6,20 €
Tarif D De 14 ans à 18 ans, étudiants et chômeurs	5,70 €	5,80 €
Tarif E Extérieurs à la Commune	12,60 €	12,85 €
Changement de carte	2,00 €	2,05 €

<b>5. SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Vente d'eau (H.T.)	1,10 € le m <sup>3</sup>	1,11 € le m <sup>3</sup>
Redevance d'assainissement (T.T.C.)	2,16 € le m <sup>3</sup>	2,18 € le m <sup>3</sup>
<u>Compteurs simples :</u>		
Ø 15 MM 3M3	12,48 €	12,73 €
Ø 20 MM 4M3	13,64 €	13,91 €
Ø 25 MM 5M3	30,15 €	30,75 €
Ø 30 MM 6M3	31,28 €	31,91 €
Ø 40 MM 8M3	51,20 €	52,22 €
Ø 50 MM 10M3	64,85 €	66,15 €
Ø 50 MM 15 M3	27,30 €	27,85 €
Ø 50 MM 20 M3	34,13 €	34,81 €
Ø100 MM	250,26 €	255,27 €
<u>Compteurs combinés :</u>		
Ø 40/15 mm	166,08 €	169,40 €
Ø 50/20 mm	270,73 €	276,14 €
Ø 60/20 MM	333,08 €	339,74 €
Ø 80/20 MM	382,21 €	389,85 €
Ø100/25 MM	481,18 €	490,80 €
Taxe de raccordement des immeubles existants au réseau d'assainissement créé ou mis aux normes :		

*Maisons individuelles : Eaux usées (par tampon)	1128,43 €	1151,00 €
Eaux pluviales (par tampon)	676,84 €	690,38 €
*Appartements en immeubles collectifs : par appartement	225,23 €	229,73 €
<b>5. SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Taxe de raccordement des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau d'assainissement :		
*Maisons individuelles :	2942,54 €	3001,39 €
* appartements en immeubles collectifs : par appartement	945,81 €	964,73 €
Heure de déneigement	38,67 €	39,44 €
Compresseur	14,80 €	15,10 €
<b>Fournitures</b>	PU HT/Pièce	PU HT/Pièce
<u>Robinetterie</u>		
Vanne de prise en charge	94,17 €	96,05 €
Vanne d'arrêt avant compteur	34,77 €	35,47 €
Clapet anti-retour	21,58 €	22,01 €
<u>Raccordement</u>		
Raccord polyéthylène	20,49 €	20,90 €
Nourrice	8,27 €	8,44 €
Raccord compteur	12,11 €	12,35 €
<u>Branchement</u>		
Collier de prise en charge	55,06 €	56,16 €
Tabernacle béton	9,46 €	9,65 €
Tube collerette PVC	22,13 €	22,57 €
Carré de manœuvre télescopique	75,50 €	77,01 €
Tête de bouche à clé PAVA	71,89 €	73,33 €
<u>Regard de compteur</u>		
Isotherme	288,34 €	294,11 €
Béton	191,88 €	195,72 €
<u>Conduit</u>	PU HT/mètre	
Tuyau PEHD	33,67 €	34,34 €
Fourreau bleu	1,62 €	1,65 €
Tuyau fonte	31,27 €	31,90 €
<u>Main d'œuvre</u>	PU HT/Heure	
Déplacement	15,01 €	15,31 €
Terrassier	20,36 €	20,77 €
Plombier	20,36 €	20,77 €
Marteau-piqueur	32,17 €	32,81 €
<u>Engins</u>	PU HT/Heure	
Immobilisation camion	61,09 €	62,31 €
Tracto-pelle	63,24 €	64,50 €
Mini-pelle	32,17 €	32,81 €
Brise-roche	32,17 €	32,81 €

<b>5. SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<u>Matériaux</u>	PU HT/Tonne	
Concassé 0/31,5	11,32 €	11,55 €
Enrobé à froid	60,38 €	61,59 €
<b>Fournitures</b>	PU HT/Pièce	PU HT/Pièce
<u>Accessoires fonte</u>		
Té	154,33 €	157,42 €
Vanne de sectionnement	566,12 €	577,44 €
Bride emboitement	100,21 €	102,21 €
Bride unie	55,74 €	56,85 €
Manchon	233,41 €	238,08 €
Coude	232,55 €	237,20 €
Réduction	123,22 €	125,68 €
Bride de réduction	287,37 €	293,12 €
Bride stop fonte	85,37 €	87,08 €
Plaque pleine	27,24 €	27,78 €
Plaque taraudée	52,27 €	53,32 €
<u>Chambre à vanne</u>		
Elément de tête	129,63 €	132,22 €
Tampon	152,79 €	155,85 €
Réhausse 300	80,92 €	82,54 €
Réhausse 600	131,92 €	134,56 €

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** le montant de la participation à verser du budget général au budget de l'Assainissement pour éviter une trop forte augmentation de la redevance assainissement, telle que présentée par Monsieur le Maire. Le montant de cette participation s'élève à la somme de 355 947.21 € HT.

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** la décision modificative n°2 du budget de l'eau telle que présentée ci-dessous :

### BUDGET DE L'EAU

DM n°2

Imputation	Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	<b>Ajustement de crédits</b>				
6061	Fournitures non stockables (eau...)	4 000 €			
6411	Salaires, appointements, commission	500 €			
6414	Indemnités et avantages divers	4 100 €			
6415	Supplément familial	400 €			
6371	Redev. versée aux agences de l'eau (prélèv.d'eau)	- 4 000 €			
701249	Redev. versée aux agences de l'eau (pollution dom)	18 000 €			
70111	Ventes d'eau aux abonnés		20 000 €		
70118	Autres ventes d'eau		3 000 €		
		23 000 €	23 000 €	- €	- €

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** la décision modificative n°2 du budget de l'assainissement telle que présentée ci-dessous :

**BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT**

DM n°2

Imputation	Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	<b>Ajustement de crédits</b>				
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 000 €			
70611	Redevances d'assainissement collectif		35 000 €		
706121	Redevances modernisation des réseaux de collecte		5 000 €		
1314	Subvention Communes				- 34 000 €
	<b>Ajustement de crédits</b>				
023	Virement à la section d'investissement	34 000 €			
021	Virement de section fonctionnement				34 000 €
		40 000 €	40 000 €	€ -	- €

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** la décision modificative n°3 du budget général telle que présentée ci-dessous :

**BUDGET PRINCIPAL**

DM n°3

Imputation	Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	<b>Ajustement Paies</b>				
64111.020/83	Rémunération principale	10 000 €			
6554.812/30	Contributions aux organismes de regroup.	- 10 000 €			
		- €	- €	- €	- €

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** la modification N°5 du P.L.U.

**A CONFIRMÉ** l'institution du droit de préemption de la commune :

- Urbain : instauré par délibération en date du 28 mars 2002
- Renforcé : instauré par délibération du 21 février 2008
- Fonds de commerce, fonds artisanaux et baux commerciaux : instauré par délibération du 24 avril 2008

*Le Conseil,*

Compte tenu de l'entrée de la commune dans la C.C.F.G. entraînant le transfert du service de la voirie à cet établissement public,

**A DÉCIDÉ** de supprimer le poste de responsable des Ateliers Municipaux.

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** la proposition de Monsieur le Maire d'augmenter le temps de travail de l'animatrice du Relais d'Assistante Maternelle

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** le règlement intérieur du personnel présenté par Monsieur le Maire.

*Le Conseil,*

**A DÉCIDÉ** d'acquérir de M. Roger RUBIN-DELANCHY, l'appartement situé 109 Rue des Balances à Marignier au prix de 66 000 €.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant à ce dossier.

*Le Conseil,*

**A DÉCIDÉ** d'acquérir à titre gratuit de M. Yves MICHEL la parcelle cadastrée section AE n°251 d'une contenance de 29 m<sup>2</sup>.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toute pièce se rapportant à ce dossier.

*Le Conseil,*

**A ACCEPTÉ** le décompte définitif de l'opération « RD 19- dégagement de visibilité au PR7.850 » - Impasse des Quarts, lequel arrête le montant définitif de la participation de la commune à la somme de 202 448,97 € TTC.

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** l'avenant n°1 au marché BONGLET (lot n°2 - travaux restaurant scolaire) d'un montant de 1 354,82 € HT, ce qui fait passer le marché de la somme de 13 848,33 € HT à la somme de 15 203,15 € HT soit une augmentation de 9,87 %.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** l'avenant n°1 au marché BOYER (lot n°4 – travaux restaurant scolaire) d'un montant de 300,00 € HT, ce qui fait passer le marché de la somme de 34 199,38 € HT à la somme de 34 499,38 € HT soit une augmentation de 0,88 %.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** l'avenant n°1 au marché THABUIS (lot n°6 – travaux restaurant scolaire) d'un montant de 9 269,15 € HT, ce qui fait passer le marché de la somme de 80 930,07 € HT à la somme de 90 199,22 € HT soit une augmentation de 11,45 %.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** l'avenant n°1 au marché RCE (lot n°7 – travaux restaurant scolaire) d'un montant de 1 165,59 € HT, ce qui fait passer le marché de la somme de 44 820,50 € HT à la somme de 45 986,09 € HT soit une augmentation de 2,6 %.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** l'avenant n°1 au marché GUELPA (travaux giratoire du centre) d'un montant de 20 134,87 € HT, ce qui fait passer le marché de la somme de 231 702,45 € HT à la somme de 251 837,33 € HT soit une augmentation de 8,69 %.

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

*Le Conseil,*

**A DÉCIDÉ** d'allouer au Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain une subvention d'un montant de 34 €.

*Le Conseil,*

**A DÉCIDÉ** d'allouer à l'association « la Cible de l'Arve » une subvention d'un montant de 1100 €.

*Le Conseil,*

**A DONNÉ un avis favorable** sur l'ensemble du tracé prévu au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée reliant Thyez au sommet du Mont d'Orchex et dont une partie se situe sur le territoire de la commune de Marignier. Les extraits de cartes (IGN) concernant les itinéraires situés sur la commune sont annexés à la présente délibération.

*Le Conseil,*

**A APPROUVÉ** l'adhésion au SELEQ 74 de la commune d'ANNECY.

**A ACCEPTÉ** le transfert par cette dernière de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité au SELEQ 74 ainsi que la compétence optionnelle « éclairage public ».

**A CHARGÉ** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au SELEQ 74.

*Le Conseil,*

**A DÉCIDÉ** que les concessions suivantes sont réputées en état d'abandon:

- Concession n°24 attribuée le 07 mars 1919- emplacement carré A-6  
Famille GOY GRIVEL
- Concession n°32 attribuée le 12 juillet 1921- emplacement carré A-11  
Famille MAURIS-DEMOURIoux Joseph
- Concession n°34/59 attribuée le 15 octobre 1922- emplacement carré B-131  
Famille MAURIS DEMOURIOUX Edouard
- Concession n°39 attribuée le 13 août 1923- emplacement carré B-141  
Famille GATTELET
- Concession n°101 attribuée le 08 avril 1932- emplacement carré C-124  
Famille CLARETON Jean

- Concession n°48 attribuée le 13 octobre 1924- emplacement carré D-19  
Famille GLIERE Antoine
- Concession n°35 attribuée le 23 novembre 1922- emplacement carré D-7  
Famille BERTHET-BONGAY Joseph
- Concession n°5-7 attribuée le 18 août 1906- emplacement carré D-1  
Famille AMOUDRUZ
- Concession n°204 attribuée le 15 juin 1945- emplacement carré D-145  
Famille LEYAT
- Concession n°302 attribuée le 29 juillet 1957- emplacement carré B-106  
Famille DUBOIS Joseph
- Concession n°66 attribuée le 08 avril 1927- emplacement carré C-122  
Famille DUBOIS Joseph
- Concession n°302 attribuée le 29 juillet 1957- emplacement carré B-107  
Famille DUBOIS Clothilde
- Concession n°117 attribuée le 07 mai 1934 - emplacement carré B-149  
Famille BENE

**A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à reprendre les concessions décrites ci-dessus au nom de la commune afin de les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Le Maire,

Raymond MUDRY

Affiché du 7 décembre 2009

au